

Objet : Préinscription en maternelle – Année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

La municipalité souhaite préparer dans les meilleures conditions la rentrée des enfants qui seront scolarisés en 2023 dans nos deux écoles maternelles.

Dans cette optique il est nécessaire d'avoir la connaissance la plus précise des effectifs prévus pour cette rentrée et en particulier le nombre d'enfants nés en 2020 dont normalement votre enfant fait partie.

Cette procédure de préinscription est mise en place pour nous permettre, en concertation avec les différents représentants de l'Education Nationale, d'anticiper au mieux d'éventuelles difficultés d'affectation dans les deux écoles maternelles de la commune.

A cet effet, vous voudrez bien compléter le formulaire ci-joint et le faire enregistrer en mairie accompagné des pièces justificatives, à partir de la réception de ce courrier et **avant le 10 février 2023**.

Sur la base de ces inscriptions préliminaires la commission d'affectation redéfinira éventuellement le périmètre géographique de chacune des écoles, de manière à en équilibrer les effectifs et précisera celle dans laquelle votre enfant sera scolarisé à la rentrée 2023 ; vous serez informé par courrier de l'affectation de votre enfant.

Le formulaire d'inscription ci-joint, visé par la mairie lors de votre passage et enregistré avec un numéro d'ordre est destiné à recenser les demandes dans un premier temps ; il sera à produire **lors de l'inscription définitive** auprès de la Direction de l'école maternelle dont dépendra votre enfant ainsi que les divers documents administratifs dont vous trouvez la liste au haut du formulaire.

Cette inscription définitive se déroulera courant mai 2023 pour les deux écoles maternelles.

Le site bilingue :

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en site bilingue dans les conditions précisées dans le formulaire de préinscription (intercommunalité avec PLOBSHEIM).

L'affectation se fera par la commission, **en fonction des capacités d'accueil de chacune des écoles**.

Une liste d'attente sera mise en place en cas de dépassement des préinscriptions par rapport à la capacité d'accueil du site bilingue. En règle générale, l'affectation se fait dans la commune de domiciliation (à Eschau pour les familles d'Eschau).

Pour vous permettre de prendre une décision dans les meilleures conditions, **une réunion d'information sur le fonctionnement et les objectifs du site bilingue sera organisée le 23 janvier 2023 à 18h00 à la Mairie de PLOBSHEIM. Il est nécessaire de venir à cette réunion (liste de présence).**

A cette occasion l'inspecteur de circonscription, accompagné de la Conseillère pédagogique, vous présenteront en détail la démarche pédagogique, les objectifs et le cursus de ce site bilingue en enseignement paritaire (12h en allemand et 12h en français). Les enseignants du site bilingue ainsi que les élus pourront également répondre à toutes les questions d'ordre pratique que vous vous posez dans le cadre de cette future scolarisation.

Remarque importante :

La scolarisation dans la commune d'ESCHAU n'ouvre aucune prérogative en ce qui concerne le service périscolaire qui est indépendant et dont la capacité d'accueil est limitée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie-Antoinette STEVAUX
Adjointe aux Affaires Scolaires & Périscolaires